



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 13928

Numéro SIREN : 350 094 694

Nom ou dénomination : BOUTON ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2017 sous le numéro de dépôt 16290



20170162902015

DATE DEPOT : 24/02/2017

N° DE DEPOT : 16290

N° GESTION : 1989B13928

N° SIREN : 350094694

DENOMINATION : BOUTON ET ASSOCIES

ADRESSE : 9 rue Roger Bacon 75017 Paris

MILLESIME : 2015

.

27 FEV. 2017

Sous le N° :

162 90

E. Boul

BOUTON ET ASSOCIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 38.112, 25 EUROS

SIEGE SOCIAL : 31 RUE DE PENTHIEVRE- 75008 PARIS

R.C.S PARIS B 350 094 694

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 30 Juin 2016,

A 14 Heures,

Les Actionnaires de la société **BOUTON ET ASSOCIES**, Société par Actions Simplifiée au capital de **38.112, 25 Euros**, se sont réunis au siège social à **PARIS 75008, RUE DE PENTHIEVRE** au numéro **31**, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- **Monsieur Christian BOUTON**, Préside l'assemblée en sa qualité de Président.
- **Madame Aimée TEBOUL** est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater qu'un nombre d'actionnaires tel que plus du quart des actions composant le capital social, sont présents ou représentés, que le quorum est dépassé et que de ce fait, l'Assemblée peut valablement délibérer étant régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- **Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.**
- **Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions, quitus au Président,**
- **Affectation des résultats,**
- **Pouvoir en vue des formalités,**
- **Questions Diverses,**

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- **La feuille de présence de l'assemblée**

A.T. 4

- **Le rapport de gestion du Président et le rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce**
- **Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée**

Il déclare ensuite :

- Que le compte de résultat, le bilan, les annexes, le rapport du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi (article L.225-115 du Code de Commerce) et les Règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.
- Qu'aucun des actionnaires n'a envoyé de projet des résolutions, ni réclamé de documents ou de renseignements quelconques.
- Les membres de l'Assemblée déclarent lui donner acte de ces déclarations et reconnaissent, en tant que de besoin, avoir usé à leur satisfaction du droit de communication qu'ils détiennent des lois et des règlements en vigueur.
- Les actionnaires porteurs de titres nominatifs, présents à l'assemblée, reconnaissent expressément avoir été convoqués par lettre ordinaire, conformément à la loi.
- Enfin, le Président donne lecture aux actionnaires de son rapport exposant l'activité de la société pendant l'exercice considéré et les résultats de cette activité, et donne toute information sur les conventions réglementées.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour sus – rappelé :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2015 et sur les comptes dudit exercice,

APPROUVE les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ses rapports.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

A.T. ef

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice, soit un bénéfice de 1.304,35 Euros, de la manière suivante :

AUTRES RESERVES	1.304,35 Euros
------------------------	-----------------------

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
L'UNANIMITE**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
L'UNANIMITE**

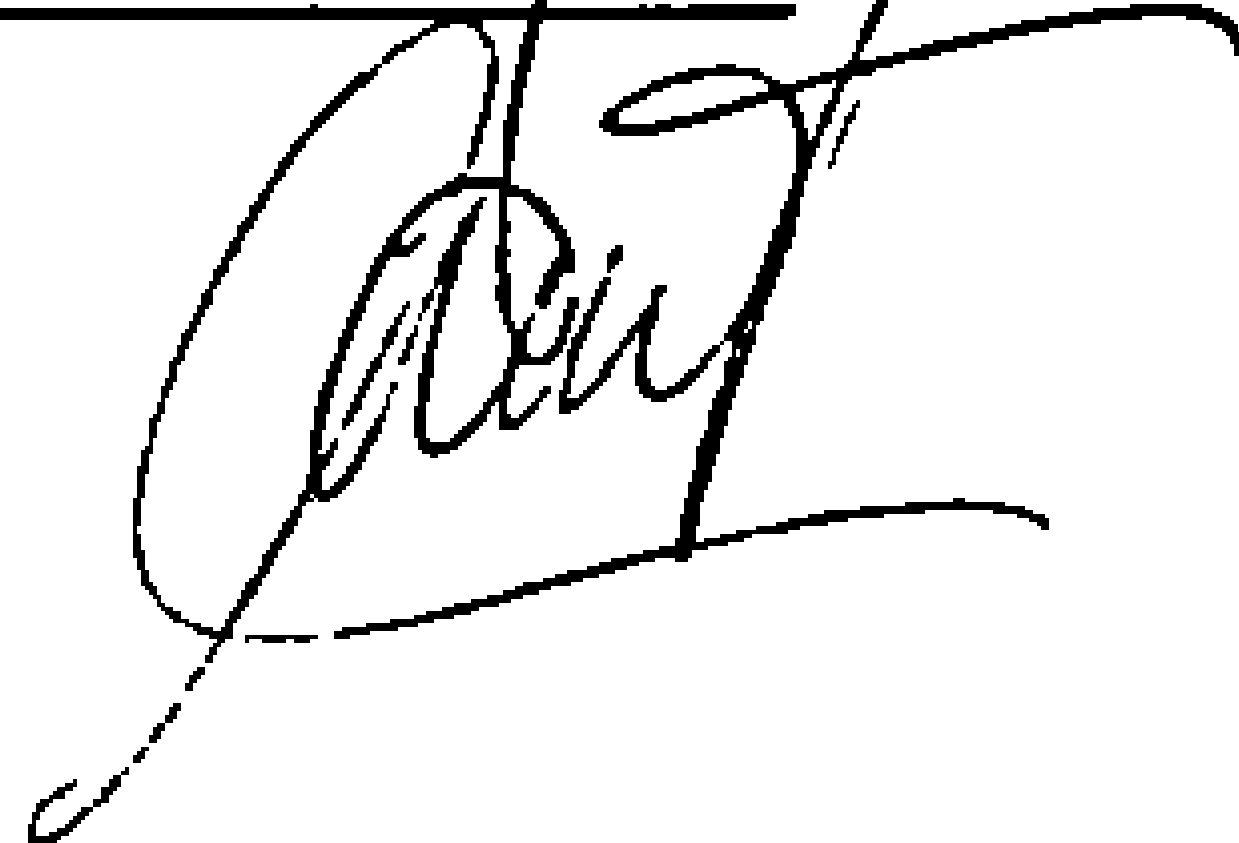
QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie de la présente afin d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

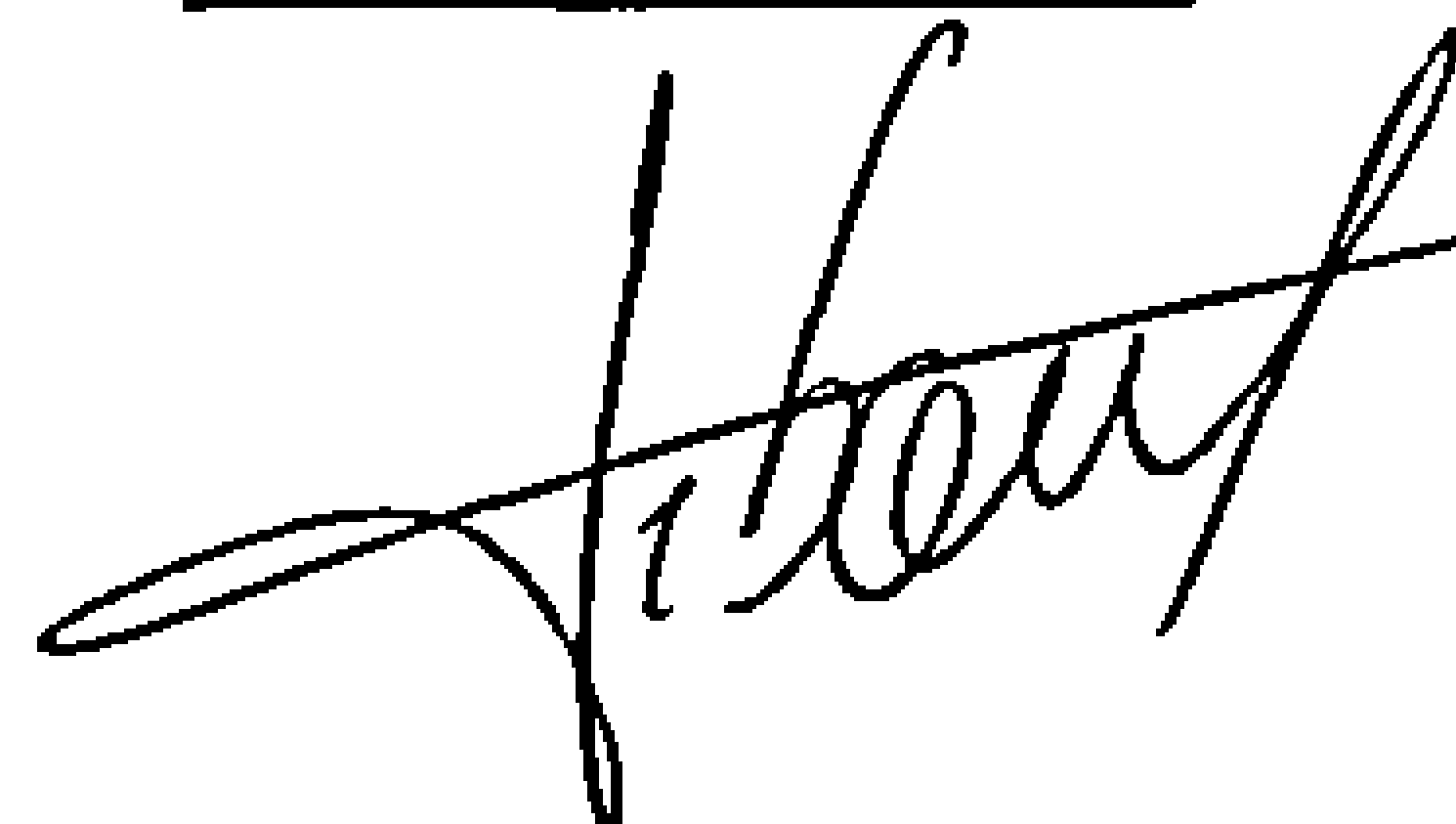
**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
L'UNANIMITE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture et adoption du présent procès-verbal qui a été clos et signé par tous les membres du bureau.

LE PRESIDENT



LA SECRETAIRE



BOUTON ET ASSOCIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 38.112,25 EUROS

SIEGE SOCIAL : 31 RUE DE PENTHIEVRE- 75008 PARIS

R.C.S PARIS B 350 094 694

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre comptes des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2015, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'analyse du compte de résultat, permet de relever que la gestion de cet exercice fait ressortir un bénéfice de 1.304,35 Euros.

A.T.

Op

Nous vous indiquons tout d'abord quelques données chiffrées :

	EXERCICE CLOS LE 31.12.2015	EXERCICE PRECEDENT 2014
CHIFFRES D'AFFAIRES	225.325	207.283
RESULTAT DE L'EXERCICE	1304	4743
EFFECTIF A LA CLOTURE	2	2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE AVANT REPARTITION	84.809	83.505

ACTIVITES DES FILIALES

NEANT

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2014 ET LA DATE DU PRESENT RAPPORT.

RIEN A SIGNALER

CHANGEMENT DE METHODES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

NEANT

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons, en conformité des dispositions en vigueur et des statuts de notre société, d'affecter le résultat de l'exercice clos, soit un bénéfice de 1.304,35 EUROS de la façon suivante :

AUTRES RESERVES : 1.304,35 Euros

A.T.
Cp

DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé le tableau prévu par la loi, faisant notamment apparaître, pour chacun des cinq derniers exercices, les résultats globaux et les résultats pour chacune des actions composant le capital social.

DEPENSES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Dépenses dites somptuaires (article 223 quater C.G.I.).

NEANT

Réintégration de frais généraux (article 223 quinquies C.G.I.).

7.364 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président met à la disposition des actionnaires l'état des conventions réglementées et celles susceptibles d'être visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

CUMUL DES MANDATS

NEANT

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société s'inscrit dans la perspective de signature de nouveaux mandats.

Après lecture du présent rapport, nous vous présenterons en détail le bilan, le compte de résultat et leurs annexes établis en conformité aux règles du nouveau plan comptable.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explicatives que vous jugeriez utiles et nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

LE PRESIDENT



Désignation de l'entreprise : <u>BOUTON & ASSOCIES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>11 12 </u>					
Adresse de l'entreprise <u>31 RUE DE PENTHIEVRE 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>11 12 </u>					
Numéro SIRET * <u>3 5 0 0 9 4 6 9 4 0 0 0 4 8</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>13 11 2012 01 11 5 </u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 180	AG	3 680	500
		Fonds commercial (1) *	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 896	AU	7 352	544
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	2 500	BI		2 500	
TOTAL (II)		BJ	14 576	BK	11 032	3 544	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	244 315	BY		244 315
		Autres créances (3)	BZ	4 672	CA		4 672
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Values mobilières de placement (dont actions propres : _____)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	7 914	CG		7 914
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	256 901	CK		256 901
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	271 477	1A	11 032	260 445	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières seules :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Créances de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		ROUTON & ASSOCIES		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38-112-)	DA	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	36 326		
	Report à nouveau	DH	5 255		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 304		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	84 809	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	50 196		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 504		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 656		
	Dettes fiscales et sociales	DY	99 213		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	14 067		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	175 636		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	260 445		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	175 636		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	33 263			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		BOUTON & ASSOCIES				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	225 325	FH		FI	225 325
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	225 325	FK		FL	225 325
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	85 965
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 122
	Salaires et traitements *					FY	90 033
	Charges sociales (10)					FZ	42 194
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	2 314
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 303)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	688
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(688)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 991)

(R.F.N.V.) S : voir tableau n° 2153) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2632.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		BOUTON & ASSOCIES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	4 825	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 825	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	4 825	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 530	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)				HL	230 150	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	228 846	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 304	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A5	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
DETTE PRESCRITE				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
					4 825	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										BOUTON & ASSOCIES										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste									
								1		2		3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	4 180	KE		KF								
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KJ		KK		KL								
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KM		KN		KO								
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2					KP		KQ		KR								
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3				KS		KT		KU								
		Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV		KW		KX								
		Matériel de transport *							KY		KZ		LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	7 896	LC		LD								
	Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ								
	Avances et acomptes								LK		LL		LM								
	TOTAL III								LN	7 896	LO		LP								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T							
		Autres participations								8U		8V		8W							
Autres titres immobilisés								IP		IR		IS									
Prêts et autres immobilisations financières								IT	2 500	IU		IV									
TOTAL IV								LQ	2 500	LR		LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	14 576	OH		OI									
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
								par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations ce fin d'exercice									
								1		2		4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		CO		D0								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW	4 180							
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY								
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB								
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME								
		Inst. gales, agents et am. des constructions							IS		MG		MH								
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK								
		Inst. gales, agents, aménagements divers							IU		MM		MN								
		Matériel de transport							IV		MP		MQ								
		Matériel de bureau et mobilier informatique							IW		MS	7 896	MT	7 896							
	Emballages récupérables et divers *							IX		MV		MW									
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA								
	Avances et acomptes								NC		ND		NE								
	TOTAL III								IV		NG	7 896	NH	7 896							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		OU		M7							
		Autres participations								IO		OX		OY							
Autres titres immobilisés								11		2B		2C									
Prêts et autres immobilisations financières								12		2E	2 500	2F	2 500								
TOTAL IV								13		NJ	2 500	NK	2 500								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14		OK	14 576	OL	11 576								

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BOUTON & ASSOCIES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables en 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BOUTON & ASSOCIES										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 841	PF	1 839	PG		PH	3 680		
TOTAL I											
TOTAL II											
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 877	QM	475	QN		QO	7 352		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	6 877	QV	475	QW		QX	7 352		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	8 718	ØP	2 314	ØQ		ØR	11 032		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des valeurs (NP + NQ + NR)		NW	Total général des valeurs (NS + NT + NU)		NY	Total général des valeurs (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		BOUTON & ASSOCIES		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS BOUTON ET ASSOCIES
31 RUE DE PENTHIEVRE
75008 PARIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le total est de 260.445 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant :

UN BENEFICE DE : 1.304 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2015 au 31.12.2015.

Les notes ou les tableaux qui figurent ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

Ceux-ci ont été arrêtés par le Président.

NOTA : Les tableaux cités dans les annexes DGI :

n - 2054 N - Etat de l'actif immobilisé
n - 2054 bis N - Provision spéciale de réévaluation
n - 2055 N - Etat des amortissements
n - 20556 N - Etat des provisions
n - 2057 N - Etat des échéances des créances et des dettes

sont joints au bilan et au compte de résultat.

N	LISTE DES ANNEXES		
	AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2015 AU 31/12/2015		
		Produites	NON Produites
			N/S N/A
	<u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>		
1*	. Méthodes d'évaluation . Immobilisations et amortissements . Stocks créances et dettes, valeurs mobilières . Achats, produits et charges exceptionnels, intérêts, opérations en devises, opérations à terme . Changements de méthodes	X X X X X	
	<u>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN</u>		
2*	. Etat de l'actif immobilisé	X	
3*	. Etat des amortissements	X	
4*	. Réévaluation		X
5*	. Etat des provisions	X	
6*	. Produits à recevoir	X	
7*	. Charges constatées d'avance		X
8*	. Intérêts s/ éléments de l'actif circulant	X	
9*	. Charges à payer	X	
10*	. Charges à répartir s/ plusieurs exercices	X	
11*	. Produits constatés d'avance	X	
12*	. Engagements pris en matière de pensions Retraites		X
13**	. Coût de production des immobilisations		X
14**	. Coût des productions des stocks		X
	<u>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS FINANCIERES</u>		
15*	. Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	X	
16*	. Etats des échéances des créances et des dettes	X	
17*	. Ecart de conversion s/ créances et et dettes en monnaies étrangères	X	

18*	. Crédit bail	X		
19*	. Engagements financiers	X		
20*	. Dettes garanties par des sûretés réelles	X		
21**	. Différences d'évaluation s/ éléments tangibles de l'actif circulant	X		
22**	. Identité des sociétés- mères consolidant les comptes de la société			X
23**	. Liste des filiales et participations			X
24**	. Avances et crédits alloués aux dirigeants			X
25**	. Compositions du capital social			X
26**	. Parts bénéficiaires émises			X
<u>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS</u> <u>PERSONNES MORALES DEPASSANT 2</u> <u>DES 3 CRITERES FIXES</u>				
27***	. Résultat de l'exercice corrigé			X
28***	. Situation fiscale différée et latente			X
29***	. Effectif			X
30***	. Rémunération des dirigeants			X
31***	. Impôts sur les bénéfices			X
32***	. Chiffre d'affaires			X

(1) N/S = Montants non significatifs
N/A = Non applicable

* Eléments à fournir par toutes personnes physiques ou morales.

* et ** éléments à fournir par les sociétés répondant à 0 ou à 1 des critères suivants :

• et ** et *** éléments à fournir par les sociétés répondant à 2 des 3 critères suivant :

- Total du bilan supérieur à 2.000.000 Euros
- Total CA supérieur à 4.000.000 Euros
- nombre moyen de salariés permanents supérieur à 50

1 * REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - article 9 & 11 - Décret n - 83 - 1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24, début, 24-1-, 24-2- et 24-3-)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de la prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

- Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif, selon le cas

CREANCES & DETTES :

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Changements de méthode survenus au cours de l'exercice

NEANT

2* - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Décret 83 - 1020 du 29 novembre 1983 - article 19 et 24-4)

Cf tableau D.G.I. n - 2054-N joint au bilan

3* - ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 19 et 24-4-)

Cf tableau D.G.I. n- 2055 N joint au bilan

4* - REEVALUATION

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-6-)

- Aucun poste de l'actif immobilisé n'a fait l'objet d'une réévaluation.

5* - ETAT DES PROVISIONS

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 -article 24-2- et 24-16)

Cf tableau D.G.I. n- 2056 N joint au bilan

6* - PRODUITS A RECEVOIR
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EUROS
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	142.176
TOTAL	142.176

7* CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

	MONTANT
	NEANT

8* INTERETS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7-2-)

NEANT

9* CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EUROS
CHARGES FISCALES A PAYER	2.980
TOTAL	2.980

10* - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 12)

NEANT

11* - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EUROS
	NEANT

12* - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS RETRAITES INDEMNITES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 - 16 -)

NON SIGNIFICATIF

13* - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7)

NEANT

14* COUT DE PRODUCTION DES STOCKS

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7)

NEANT

**15* - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES
DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 10 et 24-15-)

NEANT

16* - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-7- et 8-)

Cf. tableau D.G.1. n- 2057 - N joint au bilan

Il est rappelé que les postes du bilan sont présentés avant répartition d'un éventuel dividende et qu'en conséquence le montant de celui dont le versement est proposé à l'Assemblée Générale ne figure pas dans les dettes.

**17* - ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES
EN MONNAIES ETRANGERES**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 - 5-)

NEANT

18* - CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 53)

NEANT

19* - ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-9- et 24-16)

NEANT

20* DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-8)

NEANT

21 DIFFERENCES D'EVALUATION S/ ELEMENTS FONGIBLES DE
L'ACTIF CIRCULANT**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-10-)

NEANT

22 IDENTITE DE LA SOCIETE - MERE CONSOLIDANT LES
COMPTES DE LA SOCIETE**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-14-)

NEANT

23 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

NEANT

24 - AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-17)

Conformément à la Loi, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la société.

25 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - article 24-12)

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Nombre	Valeur nominale
1 – Actions composant le capital social au début de l'exercice	2.500	15,24
2 – Actions émises pendant l'exercice		
3 – Actions remboursées pendant l'exercice		
4 – Actions composant le capital social en fin d'exercice	2.500	15,24

26 - PARTS BENEFICIAIRES EMISES**

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - article 24-13-)

NEANT